

# CHUZELLES

## informations



Septembre - octobre 2005

n° 80

### Le mot du maire....



Dans ce bulletin, les chuzellois(es) trouveront le détail des travaux en cours, en particulier, les salles de la cure et l'extension de l'école.

Qui dit travaux, dit financement de ces derniers. Dans le chapitre des recettes, les communes ont toujours compté sur des aides de l'Etat et du Conseil Général. Ce dernier a souhaité la mise en place d'un contrat territorial, avec l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV), en planifiant les projets des communes sur trois ans et sur une base par habitant. Les communes ont donné leurs projets chiffrés fin 2004 pour les inscrire dans ce contrat et ont pris connaissance des pourcentages d'aide du Conseil Général au cours du premier trimestre 2005. Cet automne, le conseil Général a annoncé aux élus un gel de ce contrat pour des difficultés de paiement. Une concertation entre des représentants du Conseil Général et des élus municipaux et intercommunaux représentatifs du département, est en cours pour fixer le mode d'attribution des aides pour les années futures : renouvellement d'un contrat territorial sur plusieurs années ou retour à un fonctionnement classique conseil général/commune comme cela se faisait auparavant. Espérons que cela débouchera sur quelque chose de concret très rapidement car il est impossible pour une commune de supporter seule des projets importants et difficile de préparer des budgets municipaux primitifs.

Après la catastrophe de "AZF" la loi "Seveso", en constante évolution, entraîne la réalisation de plans d'intervention et de secours de plus en plus élaborés, notamment pour les dépôts pétroliers de Villette de Vienne / Serpaize. Des études sont en cours, sous l'autorité préfectorale pour les modalités d'applications.

Pour faire suite à la loi sur l'eau, les communes étudient la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif S.P.A.N.C pour assurer le contrôle de l'assainissement non collectif (projet d'exécution et entretien). La commune de Chuzelles, va engager une étude afin de déterminer qui pourrait assurer ce service. Une redevance nouvelle devra être créée pour financer ce service obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement les enfants qui se sont investis pour leur commune lors de la journée « nettoyage » et la cérémonie du 11 Novembre.

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2005



**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CAMUZET, CASTRO, BROUZES  
Mmes : TERRIER, CARRET, MOREL, ODRAT, SYLVAIN, GODET, PRAS

**EXCUSES :** G. NAVARRO donne procuration à P. ALLARD  
E. AURIC donne procuration à M. MOREL

**ABSENT :** G. DI RUZZA

**SECRETARE :** A. GODET

La séance est ouverte à 20 heures 15.

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 août 2005 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 26 août 2005 est approuvé par 11 voix pour et 3 abstentions.

## **DELIBERATIONS**

### **N°58 : Modification du tableau des indemnités aux élus :**

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la nomination d'un nouvel adjoint et d'un nouveau conseiller délégué, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes au tableau des indemnités, établi dans la délibération n°29 du 16 avril 2004, comme suit :

- MOREL Marielle, adjointe, 5,36% de l'indice 1015
- ODRAT Marie-Thérèse, conseillère déléguée, 5% de l'indice 1015.

En ce qui concerne les indemnités du maire, des autres adjoints et des conseillers municipaux, les taux sont maintenus à savoir :

- pour le maire : 20,62% de l'indice 1015
- pour les adjoints : 5,36% de l'indice 1015
- pour les conseillers municipaux : 0,7% de l'indice 1015.

Le conseil municipal précise que les indemnités de fonction des élus suivront les augmentations de l'indice 1015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et 2 abstentions approuve la modification du tableau des indemnités aux élus suite à la nomination d'un nouvel adjoint et d'un nouveau conseiller délégué.

### **n°59 : Participation pour caravan'jazz :**

Dans le cadre de Caravan'Jazz, le spectacle donné par la compagnie « Zéphyrologie » a eu lieu le 4 juillet 2005 à Chuzelles. Ce spectacle s'élève à 2286,74 € T.T.C.

Il convient de donner tout pouvoir au maire ou à l'adjoint délégué pour la signature du protocole d'accord entre l'association « Vienne Action Culturelle » et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir au maire ou à l'adjoint délégué pour la signature de ce protocole d'accord et

des formalités administratives et comptables qui en découlent.

### **N°60 : Demandes de subvention pour aménagement de la route du stade :**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que des travaux d'aménagement de la route du stade devront être réalisés.

Afin de financer l'aménagement d'un trottoir sécuritaire, travaux qui sont à la charge de la commune, il convient de :

- solliciter les subventions éventuelles auprès de divers organismes et notamment le Conseil Général de l'Isère ;
- solliciter le Syndicat S.E.38, qui a compétence en matière de maîtrise d'ouvrage, pour l'enfouissement des lignes électriques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir au maire ou à l'adjoint délégué pour :

- solliciter les subventions éventuelles et signer tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire ;
- solliciter le Syndicat S.E.38, qui a compétence en matière de maîtrise d'ouvrage, pour l'enfouissement des lignes électriques.

**La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.**

### **n°61 : Demandes de subvention pour renforcement électrification rurale :**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de renforcer le transformateur situé aux Pins à la demande d'E.D.F.

La commune sollicite le S.E.38 qui a compétence en matière de maîtrise d'ouvrage pour l'électrification rurale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir au maire ou à l'adjoint délégué afin de solliciter le S.E.38 pour le renforcement d'un transformateur situé aux Pins et signer tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.



**N°62 : Création de trois postes d'agent d'entretien :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que suite aux départs en retraite de deux agents, il convient de créer des postes d'agent d'entretien :

- 2 postes d'agent d'entretien afin de remplacer les agents partis;
- 1 poste d'agent d'entretien supplémentaire afin de répondre à un surcroît de travail.

Ces postes sont créés à temps incomplet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer trois postes d'agent d'entretien à temps incomplet.

**Délibération : validation des chiffres aménagement salles de la cure :**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte des chiffres sous réserve des imprévus.

Etat marché de la cure:

Entreprise	Lot	Montant HT	Montant TTC
DEPLANTE	1- Maçonnerie	8 410.24 €	10 058.65 €
JANIN	2- Menuiserie	12 710.81 €	15 202.13 €
PESENTI	3 - Isolation Cloison peinture	11 848.75 €	14 171.11 €
SIAUX	4 - Carrelage	3 517.99 €	4 207.52 €
PELLET	5- Plomb.chauff.	4 305.43 €	5 149.29 €
CHUZELEC	6 - Electricité	2 699.98 €	3 229.18 €
<b>Total</b>		<b>43 493.20 €</b>	<b>52 017.88 €</b>

**N°63 : Convention avec la paroisse :**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que des salles du bâtiment de la cure sont en cours d'aménagement.

Il convient de réactualiser le bail existant entre l'évêché via les prêtres et la commune pour la partie utilisée par la paroisse et de mettre en place une convention pour la répartition des charges des salles rénovées.

A cet effet, il convient d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer le bail et la convention ainsi que tout document et toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer le bail de location de la cure et la convention de répartition des charges ainsi que tout document et toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

**N°64 : Dénomination des rues : tranche conditionnelle numérotation des immeubles :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 34 du 22 juin 2005 de validation du marché de fourniture et pose de panneaux pour la dénomination et numérotation des rues, cartographies, signalisation verticale.

Lors de la consultation, une tranche conditionnelle avait été demandée et l'ouverture de la ligne budgétaire correspondante avait été faite par décision modificative. Il convient de valider le nouveau montant global de l'opération qui est porté à 54 999.26 € T.T.C. et d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer également sur les noms des places et de certaines voies qui n'avaient pas été prévues dans la délibération n°11 du 25 février 2005, à savoir :

- passage des écoliers (entre le lotissement des Bourrelières et le groupe scolaire),
- place de l'église,
- place du Belvédère,
- place de la mairie,
- place de l'école,
- place des Bourrelières.

Par ailleurs :

- retrait du chemin rural n°1
- indication sur les plans du chemin de Villarnaud (sur Villette-de-Vienne) et de la rue du Planet (sur Simandres).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le nouveau montant global de l'opération qui est porté à 54 999.26 € T.T.C. et autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les noms de places et de certaines voies.

**Validation de l'acquisition du terrain à saint-maxime :**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

Il s'agit simplement d'une information, à savoir que la commune achète ce terrain dont la surface totale est de 1359 m<sup>2</sup> au prix de 0,38 € le m<sup>2</sup>. Les frais de cet acte sont à la charge de la commune.

**N°65 : Participation au raccordement au réseau d'assainissement et prix du m<sup>3</sup> d'eaux usées:**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'évolution des tarifs des participations pour le raccordement au réseau, de la redevance au m<sup>3</sup> d'eaux usées ainsi que des coûts d'exploitation du réseau.

La dernière actualisation de la participation pour raccordement au réseau remonte à 2002. Elle s'élevait



à 915 € pour une construction ancienne et à 2440 € pour une construction neuve.

Il propose au conseil municipal l'augmentation de cette participation au raccordement au réseau comme suit :

- 980 € pour une construction ancienne ;
- 2600 € pour une construction neuve.

avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

En ce qui concerne la redevance au m3 d'eaux usées, la dernière actualisation remonte à 2000. Elle s'élevait à 0,90 € par m3.

Il propose au conseil municipal de passer la redevance au m3 d'eaux usées à 0,98 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide les augmentations suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 :

- participation de raccordement au réseau d'assainissement :
  - o 980 € pour une construction ancienne ;
  - o 2600 € pour une construction neuve.
- redevance au m3 d'eaux usées : 0,98 € par m3.

**La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer. N°66 : Convention avec S.F.R.**

Il s'agit d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer la nouvelle convention proposée par S.F.R.

Elle intègre le nouveau matériel mis en place sur le terrain, situé aux Pins, sur lequel se trouve le pylône. Elle est conclue pour 6 ans et le loyer s'élève à 1609 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer la nouvelle convention avec S.F.R.

**La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer. N°67 : CONVENTION avec BOUYGUES**

Il s'agit d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant à la convention proposé par BOUYGUES.

Il intègre le nouveau matériel mis en place sur le terrain, situé aux Pins, sur lequel se trouve le pylône. L'avenant ne modifie en rien la convention initiale, excepté le loyer qui est porté à 2200 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant à la convention avec BOUYGUES.

## ◆ **COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNALES :**

### **Restaurant Scolaire :**

Le cas d'un enfant ayant une allergie alimentaire s'est présenté en début d'année et nécessite une réflexion de l'ensemble du conseil municipal.

Notre prestataire ne peut pas livrer de repas spéciaux pour les allergies importantes.

Il est possible d'accepter l'enfant avec un panier repas préparé par la famille sous certaines conditions. Tout doit être fourni par les parents (conteneur réfrigérant, boîte hermétique, couverts, assiette, repas...). Le tout bien identifié.

Toutefois, après étude de l'organisation nécessaire à l'accueil d'un enfant, il apparaît que :

- une personne identifiée doit s'en occuper personnellement et ceci dès la réception du panier repas ;
- afin d'éviter toute interférence avec les autres repas servis, une surveillance particulière exclusivement réservée à l'enfant et engageant la responsabilité de notre personnel semble nécessaire ;
- les allergies alimentaires étant de plus en plus nombreuses, la possibilité de gérer plusieurs cas s'avère très difficile.

Le conseil municipal est amené à se prononcer. Les membres présents émettent un avis défavorable à l'accueil d'un enfant présentant une allergie alimentaire lourde.

### **Voirie communale :**

Lecture est faite du compte-rendu de la commission voirie du 13 septembre 2005.

Les membres de la commission se sont rendus en différents points de la commune en vue de résoudre certains problèmes.

### **C.A.P.V. :**

Une réunion sur les grandes infrastructures a eu lieu le 22 septembre 2005. Il s'agissait notamment d'évoquer le Contournement Ouest Lyonnais (COL), le fret ferroviaire et les infrastructures départementales.

La C.A.P.V. a organisé cette réunion avec des intervenants pour une mise à niveau général des informations. A noter que l'assemblée départementale n'a pas délibéré sur les études des axes départementaux du Nord Isère mais que la déviation de Chuzelles est bien proposée par les services.

## ◆ DIVERS :

### Mille-Loisirs :

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion ayant eu lieu avec les communes voisines afin de rechercher une solution satisfaisante pour le fonctionnement du centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Chuzelles a posé la question aux autres communes pour trouver des solutions d'accueil du centre pour certaines vacances scolaires afin de permettre les entretiens et travaux quotidiens réalisés dans l'école de Chuzelles.

### Association Vilette-Dance :

Cette association villettoise renouvelle sa demande d'utilisation de la salle du Mille-Club le mercredi soir. Etant donné qu'il n'y a aucune autre occupation ce jour-là, le conseil municipal accepte la demande de Vilette-Dance aux mêmes conditions que l'an dernier.

### Rencontre avec un administré :

Une demande est faite par un administré pour une implantation de bâtiments. Un élu mandaté par le demandeur expose au conseil municipal le bien fondé de ce dossier. Compte-tenu de la zone dans laquelle se situerait la construction, zone ND, le plan d'occupation des sols ne permet aucune construction. Les membres présents au conseil municipal à l'unanimité ne souhaitent pas donner pour l'instant suite à ce projet.

### Enquête sur le bulletin municipal :

Une cinquantaine de réponses est arrivée en mairie. Après examen, une synthèse sera intégrée au prochain bulletin municipal.

### Utilisation des salles de la cure - Bibliothèque:

Les travaux de réfection de deux salles à la cure ont débuté. Une réflexion est en cours sur l'utilisation ultérieure de ces salles. La bibliothèque, installée actuellement dans l'ancien préfabriqué « bâtiment vétuste », situé à côté de la salle des Poletières, pourrait bénéficier de ces réaménagements. Le conseil municipal tient à maintenir cette bibliothèque, d'abord pour les enfants des écoles, ensuite en vue de son développement, même modeste, au bénéfice de tous les chuzellois intéressés.

## Réunions – invitations :

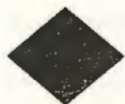
- commission finances le 4 octobre 2005 à 19 heures,
- commission urbanisme le 10 octobre 2005 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 30.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON





## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2005

**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, CASTRO, NAVARRO  
Mmes : TERRIER, CARRET, AURIC, ODRAT, SYLVAIN, GODET, PRAS

**EXCUSEE :** M.MOREL donne pouvoir à D. BROUZES

**ABSENT :** G. DI RUZZA

**SECRETAIRE :** A. GODET

La séance est ouverte à 20 heures 30.

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2005 :

Le compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

- o au dépôt en Mairie de la déclaration d'achèvement de travaux
- o au raccordement au réseau collectif réalisé
- o à l'occupation de l'immeuble avérée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document comptable et plus généralement à faire le nécessaire dans ce dossier..

### ◆ DELIBERATIONS:

#### N°68 : Participation au raccordement à l'égout :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Trésorier Principal de Vienne relatif à la participation au réseau d'assainissement collectif à l'encontre d'un propriétaire (code de la santé publique article L.1331.1 et suivants plus précisément article L.1331-7§ 9).

Monsieur le Maire précise que le montant de la participation pour le raccordement à l'égout est indiqué dans l'arrêté de permis de construire. Le titre de recette est émis dès le dépôt en Mairie de la déclaration d'ouverture de chantier.

Monsieur le Trésorier de Vienne demande à ce que la délibération et le contenu du permis de construire relatif au raccordement au réseau d'assainissement soient suffisamment clairs et explicites tant sur le moment de l'émission du titre de recettes concernant cette participation que sur son montant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement sera stipulé dans l'arrêté du permis de construire.
- le titre de recette relatif à la participation de raccordement au réseau d'assainissement collectif sera émis dès que l'une des conditions suivantes sera remplie, à savoir :

#### N°69 : Transfert de la compétence voirie : écriture comptable de mise à disposition dans le budget des communes et intégration de l'actif dans le budget CAPV.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence « voirie » à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, la commune doit mettre à disposition la voirie communale déclarée d'intérêt communautaire (article L 5211-5 III du C.G.C.T.)

Il est précisé que cette mise à disposition ne concerne que les voies classées dans le domaine public communal ce qui exclue le domaine privé de la commune (chemins ruraux, places publiques...).

La mise à disposition du patrimoine communal doit être constatée comptablement par des opérations d'ordre budgétaire tant au niveau de la commune que de la CAPV.

En accord avec le comptable, il ressort que la valeur de l'actif mis à disposition de la CAPV au 1<sup>er</sup> janvier 2004 est de :



<b>Compte</b>	2112	2151	2423
<b>Mandat</b>			1 649 423.36 €
<b>Titre</b>	2 634,96 €	1 646 788.40 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à passer les écritures de mise à disposition de la voirie communale à la CAPV et lui donne tout pouvoir pour la signature de tout document comptable et administratif.

**La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer.**  
**N°70 : Mise a jour de l'inventaire communal :**

Suite au transfert de la compétence « voirie » à la CPAV, il y a lieu de mettre à jour l'inventaire communal, à savoir :

Compte	N° inventaire	valeur
2112	2	847.46 €
	4	249.11 €
	5	207.55 €
	89	658.56 €
	90	672.28 €
2151	25/1	1 581 748.59 €
238	126	65 039.81 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document comptable et administratif.

**La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer.**  
**N°71 : SE 38 : Transfert maîtrise d'ouvrage**

Par délibération du 28 janvier 2005, le Conseil Municipal avait décidé :

- de rendre effectif le transfert des compétences à caractère optionnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SE 38 pour la mise à disposition des biens liés au transfert des compétences optionnelles de maîtrise d'ouvrage relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz dès que le chiffrage sera connu,
- de donner tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document comptable et plus généralement à faire le nécessaire dans ce dossier.

Le chiffrage étant connu, Monsieur le Maire peut à présent signer la convention dûment remplie à savoir :

CHUZELLES informations septembre / octobre 2005

- transfert de l'ensemble des immobilisations figurant à l'actif de la commune, réseau de distribution d'électricité, compte 21534, représentant un montant de 898 534.20 €
- le transfert est matérialisé par les écritures d'ordre budgétaires suivantes :

- o Mandat au compte n°21534 de : 898 534.20 €
- o Titre au compte n°2423 de 898 534.20 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications donne, à l'unanimité, tout pouvoir au Maire pour la signature de la convention, de tout document comptable et plus généralement à faire le nécessaire

**La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer.**  
**N°72 : Mise a jour de l'inventaire communal :**

Suite au transfert des compétences optionnelles de maîtrise d'ouvrage relative à la distribution publique d'électricité, il y a lieu de mettre à jour l'inventaire communal, à savoir :

- compte 21534, n° inventaire 026, valeur 898 534.20 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document comptable et plus généralement à faire le nécessaire.

#### **BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2005 :**

En raison d'éléments importants reçus dernièrement et ayant une incidence sur les budgets supplémentaires 2005, le Conseil Municipal se doit de reporter le sujet au prochain Conseil Municipal.

### **◆ COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.**

#### **Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV) :**

##### **Commission « Environnement » : collecte des papiers blancs :**

La CAPV a mis en place la collecte des papiers blancs à titre d'essai pour les mairies voir certaines écoles.

Cette collecte s'effectuera le jeudi matin, une fois tous les 15 jours.

Ce bac est destiné à récupérer les photocopies, papiers, listings dos non collé, fax.

Les cahiers, pochettes, enveloppes, crayons, emballages alimentaires, gobelets, canettes ne doivent pas être mis dans ce bac.

La première collecte a lieu à partir du 20 octobre selon un calendrier déjà défini.



### **Commission « Voirie » :**

A partir du 10 novembre, le tracteur de la CAPV va intervenir sur la commune pour entretien et curage des fossés.

Les emplois ont été réalisés par l'entreprise DUMAS, il y a quelques dégradations suite au passage des pompiers pour l'entretien des poteaux incendie.

Les travaux programmés sur la route du Stade ont pris du retard en raison de la consultation des divers organismes (par ex. pour l'enfouissement des lignes en attente de la décision du SE.38 et des subventions du Conseil Général) de ce fait la CAPV, maître d'ouvrage, a retiré le programme prévu pour 2005, les travaux ne seront réalisés en principe qu'en 2006..

### **Commission « Transports scolaires » :**

Une réunion de bilan de la rentrée a eu lieu à la CAPV en présence des transporteurs, des chefs d'établissements, des associations de parents d'élèves. Un bilan positif est à noter, seuls subsistent des problèmes au niveau des établissements qui ont cours le mercredi après-midi, peu de ligne à certaines heures ce jour là.

### **Commission « Sports et Culture » :**

Lors de la dernière réunion de cette commission, un point a été fait sur les travaux réalisés cet été, notamment la réhabilitation du gymnase « Portes de Lyon » à Vienne, le coût de s travaux s'élève à 735 000 €, l'inauguration est prévue le 16 novembre.

Les prochains travaux sont :

- la mise aux normes du bassin nautique de St Romain en Gal pour un coût de 1 000 000 €,
- la réalisation d'une halle sportive (salle spécialisée pour la gymnastique de 2600 m<sup>2</sup>) à St Romain en Gal, les travaux sont prévus pour la fin de l'année 2006 pour un coût de 5 500 000 €,
- la réhabilitation de la piscine d'Eyzin Pinet pour un coût de 1 800 000 €.
- la réfection du sol du gymnase du collège Grange de Seyssuel pour un coût de 90 000 €.

### **Rugby Club Rhodannien (entente entre les clubs d'Ampuis, Côtes d'Are, Condrieu, Vienne et la Sévenne) :**

Cette entente a présenté à la CAPV un projet de tournoi international pour les jeunes de moins de 15 et moins de 17 ans.

Ce tournoi concernerait des pays européens (Angleterre, Roumanie, Pays de Galle, Italie, Suisse, Arménie ou Estonie) et des régions françaises (Bretagne, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Corse, Auvergne). Le budget nécessaire à la réalisation de cette manifestation serait de l'ordre de 50 000 €.

C'est un projet ambitieux, bien préparé, certains éléments restent à définir, notamment l'hébergement des joueurs.

### **Projet d'agglomération :**

Suite à la diffusion d'une plaquette de la CAPV sur le projet d'agglomération, un conseiller municipal demande à ses collègues comment ils envisagent leur cadre de vie sur Chuzelles pour les années à venir. Il souhaiterait que le Conseil Municipal se mobilise sur ce projet en proposant des moyens d'action.

Une réflexion d'ensemble doit se poursuivre au sein de la CAPV.

## **COMMISSIONS COMMUNALES :**

### **Centre Aéré :**

Une réunion s'est tenue le 05 octobre avec des représentants des communes de Villette-de-Vienne, Serpaize, Luzinay et de la CAPV.

L'objectif étant : comment faire fonctionner le centre pendant les vacances scolaires.

Pour les vacances suivantes, il a été défini que le centre se tiendrait :

- vacances de Toussaint : dans l'école maternelle de Chuzelles,
- vacances de Noël : la commune de Luzinay met à disposition deux salles,
- vacances de février : la commune de Serpaize étudie la possibilité d'accueillir le centre,
- vacances de Pâques : à voir avec les communes de Villette de Vienne et de Serpaize
- vacances d'été : accueil à définir dans l'attente d'éléments complémentaires.

Un contact est pris avec des communes plus importantes pour connaître les modes de fonctionnement

Pour l'année 2005, les travaux d'extension de l'école perturbent une organisation plus complète sur Chuzelles.

La réflexion continue avec les autres communes pour le plus long terme. La prochaine réunion aura lieu le 14 décembre à 18h00 en Mairie de Chuzelles.

### **Déneigement :**

Suite au départ à la retraite d'une des personnes qui assurait le déneigement, la commune est toujours à la recherche d'une solution durable.

### **Commission « Ecoles » :**

La commune est en possession de divers bureaux des écoles qui ne sont plus utilisés à ce jour. Ce matériel, réformé, sera retiré de l'inventaire communal.



## ◆ DIVERS :

### Caravan'Jazz :

Un bilan positif s'est dégagé des différentes manifestations. En raison du désengagement de Rhône Pluriel en 2005, la participation des communes a été plus importante.

Pour l'année 2006, le côté festif sera renouvelé, des projets d'ateliers vont être mis en place.

Le Festival de Jazz aura lieu du 29 juin au 13 juillet.

### Caravan'Jeu :

C'est un projet qui se calque sur les principes de Caravan'Jazz. L'objectif est de réunir tous les âges et de jouer ensemble, les jeux sont à définir par exemple par thème.

Cette manifestation a été testée en 2005 sur la ville de Vienne et se déroulera du 15 au 20 mai 2006 sur les communes intéressées, le coût étant de 700 € par collectivité participante. La possibilité de regroupement de communes est possible comme pour Caravan'Jazz. Les associations peuvent être investigatrices de cette opération.

Il est nécessaire de se positionner avant le 22 novembre 2005, une formation pour 8 personnes est prévue du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2006

### Festival d'Humour :

Le programme débutera le 14 mars à Pelussin.

Le spectacle sur Chuzelles sera « Mr FRAIZE ». Le prix du billet est de :

- 12 € pour les personnes qui achèteront le billet avant la manifestation
- 15 € pour les billets achetés le jour du spectacle.

Commission « Humour » à Chuzelles, le 1<sup>er</sup> décembre à 18h30

### Nettoyons la Nature :

L'association des Pêcheurs Gère-Rhône participe à l'opération lancée par les Centres E.LECLERC. De ce fait, cette association organise une opération de nettoyage de la Sévenne le dimanche 23 octobre 2005. Le rendez-vous est donné, pour les volontaires, à 8H00 soit au niveau de l'ancien camping de Leveau, soit au niveau de l'entreprise APPRO Services.

Les gants, sacs et tee-shirts sont fournis par les centres E.LECLERC. Les bennes sont mises à disposition par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

### Restaurant Scolaire :

Le Conseil Municipal a pris connaissance de difficultés particulières survenues au Restaurant Scolaire, les membres de la commission suivent ce dossier.

### Dépôt de plainte :

La commune a porté plainte auprès de la gendarmerie de Chasse sur Rhône pour des dégradations à l'aire de pique-nique, poubelles entièrement détruites, le coût de cette détérioration s'élève à 418.30 €.

Le Conseil Municipal est scandalisé également par la disparition de panneaux de don du sang.

### Assainissement Vilette-de-Vienne/Luzinay :

Le plan d'avant projet est arrivé en Mairie avec une station de refoulement prévue au stade.

### Bibliothèque :

Le sujet sera repris lorsque le Conseil Municipal aura plus d'éléments sur la disponibilité des locaux communaux.

### Réunions – invitations :

- Cérémonies du 11 Novembre : 10h30 à Chuzelles et 11h30 à Seyssuel
- Conseil d'école :
  - o école maternelle : 04 novembre à 18h30
  - o école primaire : 10 novembre à 18h30
- Association Familiale Rurale : après-midi contes : 13 novembre au Mille Club
- Don du sang : 24 octobre de 16h00 à 19h00 en Mairie
- Réunion « urbanisme » : 31 octobre à 19h00
- Prochain Conseil Municipal : 18 novembre à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON

Bulletin tiré à 800 exemplaires  
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N° 80 Dépôt légal – octobre 2005





# INFORMATIONS COMMUNALES

## Matinée nettoyage samedi 1 octobre 2005

Samedi 1<sup>er</sup> octobre s'est déroulée sur notre commune la matinée nettoyage d'automne où 60 Chuzellois et Chuzelloises nous ont rejoint.

Hélas, nous avons encore trop souvent ramassé de nombreux paquets de cigarettes, emballages de restauration rapide, papiers, bouteilles... et toujours de nombreux objets encombrants abandonnés le long de nos routes et dans nos bosquets, alors que, dans la commune voisine de Villette de Vienne, juste à quelques pas, se trouve une déchetterie intercommunale..... C'est bien dommage.



Cette année encore, les enfants des écoles élémentaire et maternelle accompagnés de leurs enseignants et de parents ont participé à cette matinée propreté qui s'est achevée par un petit goûter offert par la municipalité.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et associations présentes ainsi que tous les "ramasseurs occasionnels".

Merci au centre Leclerc qui nous avait, comme à chaque fois, apporté son soutien en nous fournissant le " kit de nettoyage" avec gants et tee-shirts pour petits et grands et à l'entreprise Yoplait pour les yaourts offerts aux enfants.

Un verre de l'amitié a terminé cette matinée nettoyage.

## Centre des 1000 Loisirs

Cet été le centre des 1000 Loisirs a fonctionné à l'école de Serpaize. Cette solution a été mise en place car les locaux du centre mis à disposition par la Commune de Chuzelles, ne sont plus conformes à la réglementation pour l'accueil des enfants de 4 à 6 ans.

Les élus des Communes de Chuzelles, Luzinay, Serpaize et Villette de Vienne ainsi qu'un responsable administratif de la CAPV se sont rencontrés le 7 septembre et le 5 octobre pour trouver des solutions à court terme et réfléchir au plus long terme.

Concernant le centre aéré, une partie de l'école maternelle de Chuzelles leur est attribuée pour les mercredis.

Ce fut également le cas pour les vacances de la Toussaint, avec en plus le préfabriqué de la garderie.

Pour les vacances de Noël, ce sont des locaux sur Luzinay qui sont proposés.

Pour les vacances suivantes, des propositions sont également faites par les Communes voisines, mais doivent être confirmées.

Ces solutions sont inconfortables, que ce soit pour les enfants, le Centre de Loisirs, les parents et les communes, mais les locaux existants sont soit utilisés par d'autres (écoles, associations...), soit non conformes à l'accueil des petits.

Conscients des services rendus à la population par cette association, les élus travaillent pour aider le Centre à fonctionner, mais les solutions ne sont pas faciles à mettre en place, c'est pourquoi nous pensons que ce problème ne pourra pas être résolu de façon définitive dans un proche avenir.

Toutefois nous faisons tout notre possible pour maintenir l'activité des 1000 Loisirs, et rendons hommage au travail qui est fourni dans ces conditions difficiles.



## Enquête sur le bulletin municipal de Chuzelles

A la suite de notre enquête sur la présentation et le contenu de votre bulletin d'informations municipales, nous avons reçu 55 réponses (soit 7% par rapport aux bulletins distribués).

Nous pouvons en tirer quelques conclusions:

- \* Les personnes retraitées sont les plus assidues à la lecture du bulletin

Parmi les observations ou suggestions présentées, celles qui reviennent le plus souvent sont:

- \* Un état civil trimestriel et non plus annuel
- \* Moins de sigles, plus de précisions dans les compte-rendus de réunions ou commissions
- \* Regrouper les numéros utiles sur une page cartonnée détachable
- \* Inclure un plan du village avec détermination et numérotation des voies et chemins
- \* Mettre le bulletin sur le site Internet
- \* Associer, outre les associations, les habitants

pour inclure des anecdotes sur le village et son histoire

- \* Pour une présentation plus attractive: couleur, papier glacé
- \* Inclure des publicités pour les commerçants et artisans afin de "sponsoriser" notre bulletin

Certains d'entre vous émettent des remarques sur la distribution parfois tardive du bulletin sur certains secteurs et conscients de la difficulté pour les élus de trouver le temps nécessaire à cette distribution, suggèrent de faire appel à des chuzellois bénévoles pour les aider dans cette démarche.

L'équipe municipale va essayer de tenir compte de vos remarques et suggestions pour les prochaines parutions, tout en conciliant les questions budgétaires et techniques liées à l'édition du bulletin, qui rappelons le, est entièrement rédigé, mis en page et assemblé par les élus.

## Réhabilitation de bâtiments communaux

Le bâtiment en face de l'église, accueillant la cure comprend également deux salles. La salle du rez de chaussée, anciennement mise à disposition de l'association des jeunes, était murée depuis quelques années, suite à un incendie. La salle de l'étage, bien que vétuste, est occupée occasionnellement par la paroisse.

Ces deux salles sont en cours de réhabilitation depuis début septembre:

- ◆ doublage des murs
- ◆ nouvelle dalle au rez de chaussée
- ◆ installation d'un parquet à l'étage
- ◆ installation d'un faux-plafond dans les deux salles
- ◆ réfection totale de l'électricité et du chauffage
- ◆ changement des menuiseries

Pour compléter cet aménagement, des sanitaires contigus à la salle du rez de chaussée, ont été créés.

Ces nouvelles salles viendront en remplacement de celles du préfabriqué, très vétustes, situé à l'entrée du Mille-club en face de la salle des Poletières. Elles pourraient accueillir temporairement la bibliothèque municipale.

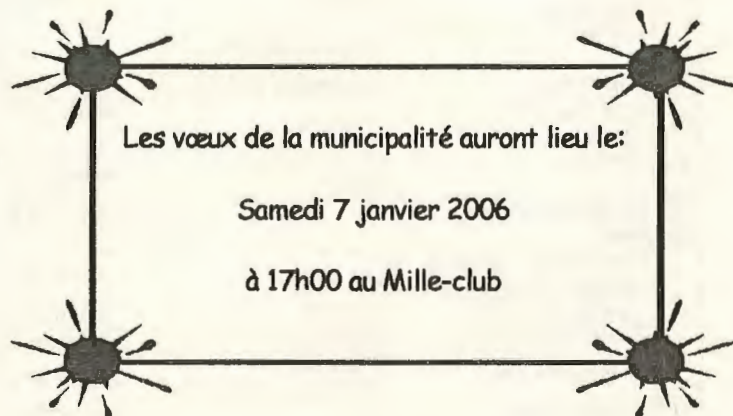
## Don du sang lundi 24 octobre 2005

Lundi 24 octobre 2005 a eu lieu à Chuzelles la collecte de sang organisée par - EFS Établissement Français du Sang.

Nous avons accueillis avec plaisir 50 donateurs, dont 6 nouveaux, dans la salle du conseil municipal spécialement équipée pour l'occasion.

Merci à tous les donateurs.

Prochaines collectes: lundi 12 juin 2006  
lundi 23 octobre 2006





# Extension du groupe scolaire

## Les travaux

Comme les Chuzellois ont pu le constater, le chantier d'agrandissement de l'école est bien parti. Le projet comprend la création de deux salles de classe de 56 m<sup>2</sup> chacune, d'une grande salle dédiée à l'informatique avec un espace bibliothèque, d'une salle d'activités de 152 m<sup>2</sup> qui pourra être utilisée par les 2 écoles, d'un bureau pour les enseignants et d'un préau. La salle de classe à l'étage sera également rénovée avec la réalisation d'une issue de secours avec un escalier extérieur.

Les travaux ont commencé courant août avec des installations provisoires pour le bon fonctionnement de la vie de l'école: wc temporaires, détournement de réseaux, déménagement de mobilier, installation de clôtures de sécurité, la démolition des anciens sanitaires a également été effectuée avant la rentrée.

Début septembre le terrassement en déblai a commencé, pendant les 15 jours de rotation des camions, un jeu de clôture a permis tout de même aux enfants de rejoindre "le pré" des Bourellières en toute sécurité pour effectuer leur entraînement au courseton. La nouvelle voie des Bourellières permet l'accès au chantier sans gêne pour le fonctionnement de l'école.

Ont suivis ensuite la reprise en sous-œuvre (mur



existante), puis les fondations et les murs du rez de chaussée courant octobre.

Le chantier suit son cours... Le travail n'est pas pour autant terminé, outre le suivi du chantier, les consultations de l'aménagement des abords de l'école ainsi que celle des fournitures et équipements en mobilier sont en préparation.

## Le financement

Le montant des dépenses correspondant à l'attribution des différents marchés et missions s'élève à 915 971 €, sont exclus les marchés VRD /espaces verts et aménagement intérieur non encore finalisés.

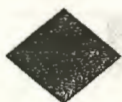
En ce qui concerne les recettes nous pouvons compter sur le Conseil Général avec une subvention espérée de 175 000 €, ainsi que l'Etat pour un montant de 103 022 €.

## Mise à disposition

L'ouverture des nouveaux locaux est prévu pour la rentrée 2006 / 2007 si tous les délais fixés par l'architecte sont respectés.

ATTRIBUTIONS DES DIFFERENTS MARCHES			
Partie bâtiments			
N°	Désignation lot	Entreprises retenues	Total TTC Tranche ferme
1	Gros oeuvre	SEGURA	408 614.33 €
2	Charpente Couverture Zinguerie	Charpentiers du Sonnay	52 728.29 €
3	Menuiserie alu Fermetures métallerie	BONIN	97 458.33 €
4	Menuiserie bois	TINENA	29 368.98 €
5	Doublages Cloisons Peinture	FORISSIER	50 711.12 €
6	Carrelages Revêtements	SIAUX	26 253.26
7	Plafonds suspendus	DECO SERVICE	17 165.23 €
8	Sols minces	CLEMENT DECOR	6 077.59 €
9	Chauffage VMC Plomberie	PELLET	44 507.08 €
10	Electricité	G.R.P.Reynaud Paligot	44 545.85 €
<b>TOTAL BATIMENTS</b>			<b>777 430.06 €</b>
Missions			
	Coordination sécurité et protection de la santé	ELYFEC	3 659.76 €
	Contrôle technique	APAVE	6 745.44 €
	Etude géotechnique	FONDATEC	1 632.54 €
	Maîtrise d'oeuvre	CHRETIEN / COTTAZ-CORDIER	126 503.91 €
<b>TOTAL MISSIONS</b>			<b>138 541.65 €</b>





# INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

## AUGMENTATION de la TAXE D'ENLEVEMENT des ORDURES MENAGERES

La collecte et le traitement des ordures ménagères ont été confiés par les Communes à la Communauté d'Agglomération du Pays viennois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, suite à l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2002 portant transfert de compétences.

Depuis 1967, les ordures ménagères de VIENNE et progressivement celles des communes de la région viennoise ont été enfouies dans la décharge située quartier de ST Alban (communes de VIENNE et RE-VENTIN VAUGRIS).

Mais les dispositions de l'article L 541-24 du code de l'environnement prévoient notamment que les décharges ne seront autorisées à accueillir que des déchets ultimes. Pour cette raison et pour éviter certains désagréments, la communauté d'Agglomération du Pays Viennois et le Syndicat de Vienne et sa Région pour les Ordures Ménagères- SYVROM- (gestionnaire de la décharge) ont décidé :

- De traiter les déchets verts par compostage (4 000 tonnes),
- De ne plus accepter les boues de la station d'épuration (4 000 tonnes),
- De faire incinérer progressivement toutes les ordures ménagères (20 000 tonnes).

Ces mesures ont un coût :

- La tonne enfouie à la décharge coûtait 30 € T.T.C.,
- La tonne incinérée (y compris le transport) coûte 130 € T.T.C., soit 4,3 fois plus, soit pour 20 000 tonnes (quand la totalité sera incinérée) x 100 € = 2 M€ de plus par an.

Aussi, la C.A.P.V. développe la collecte sélective et le tri qui ont 2 avantages :

- Le recyclage de certaines matières (verre, papier, bouteilles plastiques,...) et donc préservation de l'environnement,
- La tonne recyclée coûte en moyenne 100€ T.T.C., soit moins que la tonne incinérée.

A noter que le coût global de la collecte, des déchetteries et du traitement s'élèvera en 2005 à 5 434 717 € en fonctionnement couvert par :

• TEOM	3 319 000 €
• Recettes diverses	774 500 €
• Budget de la C.A.P.V.	1 341 217 €

La TEOM ne couvre donc que 61% du coût total.

## ADSL dans les communes — Projet suivi par la CAPV

Initialement le signal ADSL portait sur 4 à 5 Km autour du répartiteur de France Télécom. En août et septembre 2005 une évolution a permis d'étendre ce signal à 5 ou 6 Km avec un affaiblissement de 75 dB. En janvier 2006, une 2<sup>ème</sup> évolution du Réseau étendu de l'ADSL devrait permettre une propagation du signal à 6 ou 7 Km et un taux d'affaiblissement de 80 dB. A ces distances le transfert pourrait être de 400 kb/s à 512 kb/s.

Pour connaître le taux d'affaiblissement d'un abonné: [www.degrouptest.com](http://www.degrouptest.com)

Équipement 2005 pour Chuzelles:

- commutateur de Villette de Vienne : 607 foyers avec 89.0% couvert avec le réseau étendu ADSL
- Commutateur de Vienne : 184 foyers avec 55.4% couvert avec le réseau étendu ADSL

L'ensemble des répartiteurs de France Télécom sera équipé d'un répartiteur DSLAM.

Il reste néanmoins des zones d'ombre, secteur de Chasse sur Rhône, Chuzelles, Seyssuel. Ces zones d'ombre sont liées aux distances importantes et aux zones multiplexées (Chasse sur Rhône, certains lotissements)

Seule une étude personnalisée permet d'étudier les solutions. A partir de février 2006, il faut signaler à la CAPV toutes les zones à problème pour qu'elle puisse les faire remonter à France Télécom.





## PÊLE - MELE

### Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : [mairie-chuzelles@wanadoo.fr](mailto:mairie-chuzelles@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-chuzelles.fr](http://www.mairie-chuzelles.fr)

#### Horaire d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00

### Evolution du passeport français

Le règlement européen n°2252/2004 du 13 décembre 2004 définit et harmonise les normes des éléments de sécurité et des éléments biométriques devant être intégrés dans les passeports des états membres.

Ainsi à partir du 28 août 2006, les passeports devront comporter la photo faciale de leur titulaire insérée dans un composant électronique.

Pour ce faire un nouveau passeport sera mis en place dans les prochains mois. Il comportera outre la zone de lecture optique et la photo numérisée, un composant électronique intégrant la photographie faciale.

Par ailleurs les autorités américaines ont précisé les conditions d'application du programme d'exemption de visa dont la France fait partie, concernant la facilitation d'accès à leur territoire.

Les personnes souhaitant se rendre aux Etats-Unis pour un séjour de trois mois ou en transit devront présenter à partir du 25 octobre 2005:

- Un passeport délivré avant le 25 octobre 2005, à condition qu'il comporte une zone de lecture optique
- Un passeport délivré postérieurement au 25 octobre 2005, à condition qu'il comporte outre la zone de lecture optique, une photographie numérisée et imprimée sur la page d'identification du titulaire.

### Agenda des manifestations

#### novembre 2005

- 4 Concert – Chorale "la clé des chants"
- 6 Repas – "La Clé des chants"
- 11 Commémoration
- 11 Tête de veau – rugby
- 13 après-midi contes - AFR
- 20 Boudin – ABC boules
- 25 Assemblée Générale – Sévenne environnement
- 27 Choucroute – trait d'union

#### décembre 2005

- 3 marché de Noël
- 17 Père Noël aux écoles

#### janvier 2006

- 7 vœux de la municipalité
- 10 AG – gym volontaire
- 13 AG – AFR
- 14 AG – FNACA
- 22 AG - Saint Vincent Chuzelles
- 27 AG – Chuzelles, histoire et patrimoine
- 29 loto – sou des écoles

AG: Assemblée Générale

### Inscription sur les listes électorales.

Pour pouvoir voter en 2006 il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2005. Les inscriptions peuvent se faire toute l'année aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Vous êtes concernés si vous avez 18 ans avant le 28 février 2006 ou si vous avez changé de domicile.

Les personnes qui s'inscrivent doivent se munir de leur carte nationale d'identité et d'un justificatif récent de domicile (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer...).

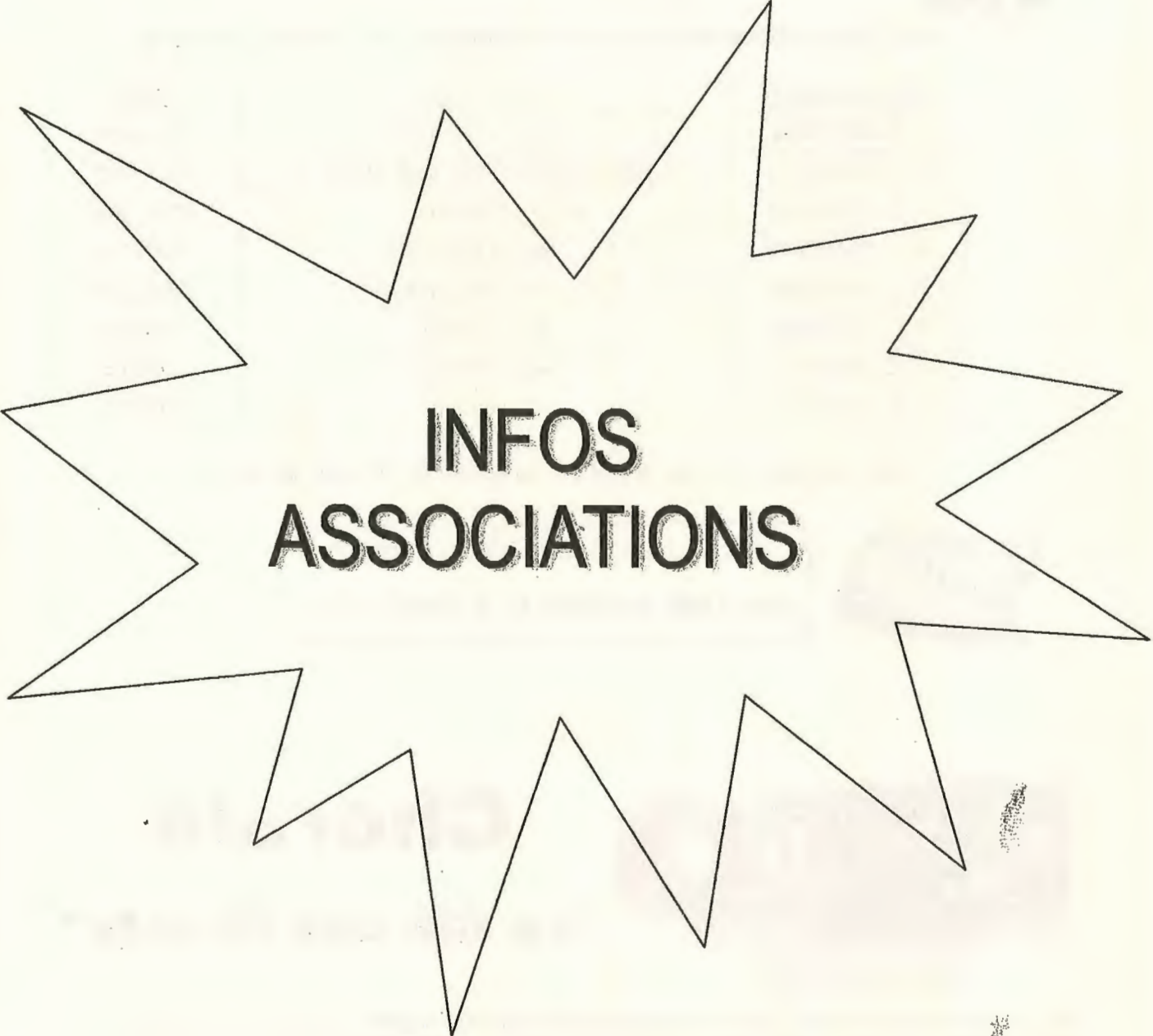
### Recensement militaire

Tous les jeunes gens sont tenus de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire de leurs 16 ans.

Il suffit de se présenter en mairie muni du livret de famille des parents, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Cette inscription peut se faire soit par l'intéressé(e) ou soit par le parent responsable de celui-ci.





# **INFOS ASSOCIATIONS**

**Devant l'augmentation du nombre des articles soumis par les associations, nous vous demandons de faire tenir vos informations dans une demi-page**

Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.  
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.





## Calendrier de l'équipe sénior du F.C. SEVENNE (matchs à domicile)

L'équipe évolue dans le district du Rhône en 1<sup>ère</sup> division groupe B

club recevant	club visiteur	date
F. C. SEVENNE	LYON A.S.P.T.T.	27/11/05
F. C. SEVENNE	SAINT SYMPHORIEN SUR COISE 2	11/12/05
F. C. SEVENNE	U.G.A. DECINES 3	29/01/06
F. C. SEVENNE	F.C. VAULX EN VELIN 3	12/02/06
F. C. SEVENNE	S.O. PONT DE CHERUY 2	12/03/06
F. C. SEVENNE	A.S. ARNAS	19/03/06
F. C. SEVENNE	A.S. DENICE	9/04/06
F. C. SEVENNE	O. MONTS	7/05/06

Les matches ont lieu à 15h00 au stade de Villette de Vienne



Dimanche 8 janvier 2006 à Serpaize

**MATINÉE BOUDIN À LA CHAUDIÈRE**



# Chorale

## "La Clé des Chants"

Nos répétitions ont repris début Septembre et notre première apparition en public d'après vacances est arrivée très rapidement avec notre participation aux journées du patrimoine et notre concert à la chapelle Saint Maxime le 17. Cette manifestation, organisée en collaboration avec Chuzelles Histoire et Patrimoine, témoigne de notre volonté d'être concrètement très proche des autres associations chuzelloises.

Nous continuons également, par étape, notre travail d'enregistrement en vue de la création de notre CD souvenir. Ces séances de travail se déroulent en principe à l'église de Communay mais un essai, qui méritera d'être renouvelé, a été fait à la Chapelle Saint Maxime. Nous tenons à remercier les proches voisins de la chapelle qui nous ont permis d'avoir, ce soir là, un peu de lumière grâce à la mise à disposition d'une prise de courant providentielle.

La fin de l'enregistrement des différents chants sélectionnés dans le répertoire de trente ans d'existence, aura lieu dans le premier semestre 2006.

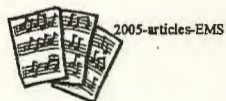
Nous ne participerons pas cette année au marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes. En effet pour que l'écoute de nos chants actuellement au programme puisse se faire dans de bonnes conditions, il faudrait mettre en œuvre une logistique trop importante pour cette soirée. Nous avons donc décidé, pour l'an prochain, d'intégrer dans notre répertoire des chansons de rue plus spécialement adaptées à une production en extérieur. Nous avons organisé un concert à l'église le 4 Novembre dernier et notre traditionnel banquet le 6. Nous reviendrons sur ces 2 manifestations dans un prochain article.

N'oubliez pas notre Assemblée Générale le 12 Janvier 2006 aux Poletières.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Répétition tous les jeudis de 20h15 à 22h00 aux Poletières





Bonjour à tous,

L'école de musique a repris ses activités avec une soixantaine d'inscrits dans ses différentes classes de Solfège et d'instruments : piano classique, piano jazz, guitare, clarinette, flûte, saxophone et batterie.

Les très jeunes enfants (à partir de 5 ans) sont les bienvenus pour leurs premiers pas en musique avec le maintien de l'éveil musical malgré le faible effectif, nous vous précisons que les cours sont le mercredi de 17h15 à 18 h (à Seyssuel) le coût est de : adhésion - 55 € et de 38 € par trimestre pour un enfant. Nous faisons appel à de nouveaux inscrits pour consolider cette classe, pour le bonheur des petits et des grands.

Les jeunes (avec une pratique de deux années d'instrument) sont invités à rejoindre le petit orchestre le jeudi de 19h45 à 20h45 à Seyssuel, pour partager le plaisir de jouer en groupe, ceci financé par l'harmonie de Seyssuel-Chuzelles en vue de former de futurs musiciens qui viendront agrandir l'effectif de leur ensemble musical.

A vos agendas pour les manifestations annuelles :

- ❖ concert de Noël 2005 samedi 10 décembre 2005
- ❖ « salle des fêtes de Seyssuel »
- ❖ Concert de printemps 2006 samedi 8 avril 2006
- ❖ « Mille club de Chuzelles »
- ❖ Auditions de fin d'année jeudi 22 juin 2006
- ❖ « à Seyssuel »

Musicalement votre

Cyrille SAVOI Tel. : 06 08 66 10 31  
Thierry HAMAIDE Tel. : 04 74 31 75 36 - (après 20 h)  
Murielle GAVIOT-BLANC Tél. : 04 74 85 84 28 - 06 10 19 38 65


**Ecole de musique SEYSSUEL-CHUZELLES**

ASSOCIATION LOI 1901.

SIRET 398 498 790 00011 - APE 804 D. N° AGREMENT JEUNESSE ET SPORTS : 38-592

# marché de Noël 2005

**A l'initiative de l'association familiale de Chuzelles  
un stand sera entièrement dédié au**



**TÉLÉTHON**

**vous pourrez déguster**

**un assortiment de soupes**

**et participer**

**de 17h30 à 21h00 non-stop au défi  
"chuzellois"**

***Pour effectuer vos dons une urne sera à votre disposition***

**Les bénéficiaires seront intégralement reversés au  
TÉLÉTHON**



A la demande de l'association VIGILANCE, une rencontre à été organisée avec les responsables des travaux GDF du projet de canalisation nouvelle de gaz reliant Serpaize aux Haies via Chuzelles.

**L'enjeu**

Le développement des consommations du département de la Loire entraîne la saturation du réseau de transport de gaz naturel, aussi un renforcement est nécessaire entre St-Sorlin de Vienne et St-Chamond. La solution retenue consiste à poser, pour l'hiver 2007/2008, une canalisation de diamètre 600 mm d'une longueur d'environ 19 km entre les communes de Serpaize et des Haies qui devra se poursuivre jusqu'à St Chamond à l'horizon 2009/2010.

**Impact sur l'environnement**

Lors de la pose du gazoduc, les travaux se concentrent sur une bande de terre dégagée tout au long du parcours, au fur et à mesure de l'avancée du chantier. C'est sur une piste de 18 m de large que les tubes sont déchargés, éventuellement cintrés pour épouser les courbes du tracé et le profil du terrain, puis soudés bout à bout avant d'être déposés dans la tranchée. Une fois la canalisation enterrée sous 1 m de terre, la nature reprend ses droits. L'impact de la canalisation se réduit à une bande de servitude de 10 m.

**Calendrier prévisionnel**

- concertation préalable : 1<sup>er</sup> contacts début novembre 2004
- lancement des procédures administratives : juin 2005
- début de l'instruction administrative : 3<sup>ème</sup> trimestre 2005
- enquête publique : 1<sup>er</sup> trimestre 2006
- pose de l'ouvrage : fin 2006 et début 2007
- mise en service : 4<sup>ème</sup> trimestre 2007

Les intervenants EDF-GDF sont prêts à organiser sur demande une réunion afin de présenter le projet à la population.

Des brochures d'informations seront à disposition dans les mairies concernées et nous vous tiendrons informés des dates de déroulement de l'enquête publique durant laquelle vous pourrez donner votre avis sur le projet.

**Association Familiale de Chuzelles**

**Nous allons vous raconter une petite histoire.**

Par un beau dimanche de novembre, l'AFR de Chuzelles organisait un après-midi contes. L'association viennoise "Ad'vienne que dira" était là pour nous régaler d'histoires, avec comme thème: les animaux. La prestation de qualité ravissait le (trop) maigre public. En effet seule une poignée de curieux avait fait l'effort de se déplacer jusqu'au Mille-club.....



La déception était grande. Mais en se remémorant la célèbre maxime

"cent fois sur le métier, remet ton ouvrage" nous envisagions déjà de renouveler l'expérience. Et s'il faut une morale à cette histoire, clamons une nouvelle fois: " LES ABSENTS ONT TOUJOURS TORT !!!"

*AFR*  
**FAMILLES RURALES**





**sévenne environnement**

Association pour la protection de l'environnement  
des communes de la vallée de la Sévenne

Association agréée de protection de l'environnement  
Membre de la FRAPNA Isère

CHUZELLES, LUZINAY, SAINT JUST-CHALEYSSIN, SERPAIZE, VILLETTE DE VIENNE

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Vendredi 25 novembre 2005**

**à 20h30 au Mille-Club**

**Venez nombreux**



**HARMONIE DE SEYSSUEL**

La saison des mariages à peine terminée, une nouvelle année a débuté avec :

- Le 9 octobre : Assemblée Générale de MUSICAVI à Seyssuel. Cette association regroupe les sociétés musicales du secteur Nord Isère affiliées à la FSMDF (Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises). Nous remercions Monsieur Hélicon, maire de Seyssuel et Madame Marie Thérèse Carret représentante de la mairie de Chuzelles pour leur disponibilité. Nous remercions également Monsieur Curtaud, conseiller Général Vienne sud, Monsieur Eudeline, Conseiller Général Vienne sud, Monsieur Remillier, Député maire de Vienne et Monsieur Deroubaix, Vice Président de la FSMDF qui nous soutiennent dans notre action.

- Le 5 Novembre : Concert à Villeneuve de Marc qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et sympathique avec la jeune chorale de Saint Quentin Fallavier. Nos deux formations ont récolté un franc succès avec l'interprétation, entre autre, un extrait de l'opéra de VERDI, le « Chœur des esclaves »

- Le 20 novembre 2005 : célébration de la Sainte Cécile (patronne des musiciens) avec un concert au cours de la messe dominicale suivie de l'Assemblée Générale et du traditionnel repas qui a eu lieu cette année au Restaurant des GRILLONS à Meyssiez.

- Le 3 Décembre Le Marché de Noël à Chuzelles a été l'occasion de donner une aubade aux villageois malgré la difficulté de jouer en extérieur surtout l'hiver.

- le 17 décembre et pour la seconde année consécutive, nous avons participé au Concert de Noël organisé par la municipalité de Vienne qui s'est déroulé au Manège à Vienne avec la participation de nombreuses Harmonies des communes voisines.

L'année 2006 s'annonce également chargée.

- En mars concert de printemps à la salle de fêtes de Seyssuel avec cette année encore une invité de renom, l'Harmonie de Saint Symphorien d'Ozon.

- En Mai : Concert à Poligny, qui fait suite à la réception de cette prestigieuse formation en Avril 2005 à Seyssuel  
Participation éventuelle au festival de Musicavi à Eyzin Pinet

Le mois de Juin sera l'occasion de l'organisation de jeux inter associations musicales au stade des Cures.

Si vous aimez être musicien et si vous souhaitez faire un « bout de chemin », avec nous venez nous rejoindre le vendredi soir entre 20 heures et 22 heures à la salle de répétition (à côté de l'école maternelle).

La section Jazz le « 5 A 7 BAND » n'est pas inactive, elle non plus.

Vous avez pu l'apprécier les 14 et 15 octobre 2005 au Manège de Vienne en ouverture du spectacle « DIT NINA... JOUE MOI TA VIE » organisé par le Transmusical de Jardin et la troupe théâtrale « A Tour de Rôle ».

Le vendredi 10 Février le « 5 à 7 Band » se produira lors de son concert à la salle des fêtes de Seyssuel.

Pour les musiciens amateurs de jazz nous rappelons que les répétitions ont lieu tous les samedi de 17 à 19 heures à la Salle de répétitions (à côté de l'école maternelle).

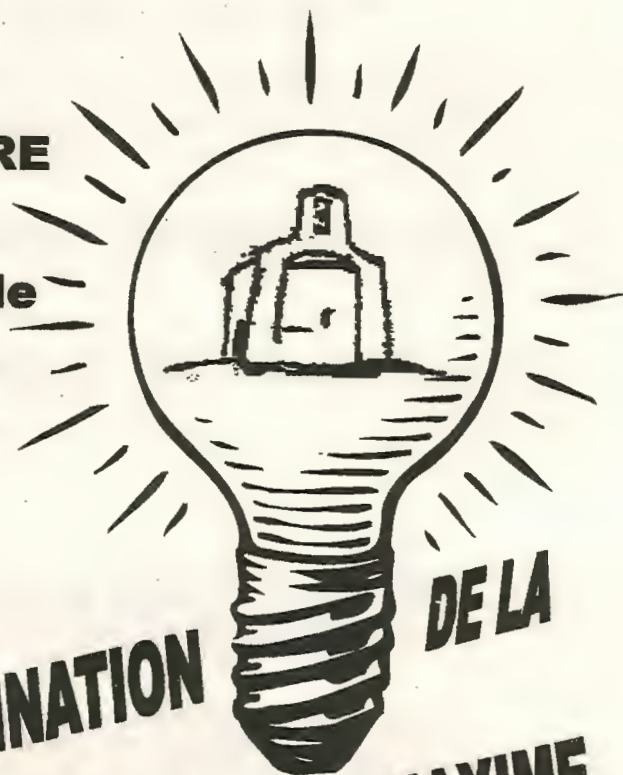
Bonnes vacances à tous et l'Harmonie vous présente ses meilleurs vœux pour 2006.



# Chuzelles, Histoire & Patrimoine

**JEUDI  
8  
DÉCEMBRE**

**à partir de  
18h00**



**ILLUMINATION  
DE LA  
CHAPELLE St MAXIME**

**Venez nombreux, un vin chaud  
vous aidera à affronter le froid....**

# Marché de

# N

5ème édition

# ËL

# CHUZELLES



**18h30  
défilé aux  
lampions**

**artisanat**

**19h15  
animation  
«Ziganime»**

**non stop  
TÉLÉTHON**

**restauration**

**20h00  
Visite du  
Père Noël**

## **Samedi 3 décembre 2005**

**17h00 - 22h00 au centre village**